

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 75 (1930)
Heft: 3

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

logés dans des phalanstères établis dans les casernes mêmes. Les vastes salles des casernes sont séparées par des cloisons qui n'atteignent pas la hauteur du plafond. C'est dans de tels « boxes » que les officiers sont logés avec leurs familles. Tout ce qui se fait et se dit dans un box est immédiatement connu des voisins. L'absence de vie de famille, d'autant plus d'un chez soi, est complète. Les femmes des officiers sont astreintes à faire leur cuisine en commun, ce qui donne lieu à des querelles continues et envenime les rapports entre les familles. On vit dans une exaspération constante, tissée de haine, de potins et de délation.

Mais il serait faux de croire que cette vie finirait par lasser les officiers et les mécontenter ouvertement contre le régime. Une grande partie d'entre eux sont des prolétaires, habitués dès leur enfance à une vie de misère et de privations. D'aucuns sont d'anciens clients des asiles de nuit et de bouges encore pires.

Quant aux ex-officiers tzaristes, s'ils n'ont pas réussi à se caser dans les états-majors ou comme personnel enseignant des écoles militaires, leur sort est le même et ils ont fini par s'y habituer.

Ils sont du reste trop peu nombreux et trop terrorisés pour oser se plaindre.

Le sombre tableau de la vie de l'officier rouge est le même que pour le reste des « citoyens » soviétiques. Ce sont des bagnards, obligés à travailler sous la surveillance de gardes-chiourmes implacables. Mais un bagnard peut-il être un combattant conscient ? Qu'il nous soit permis de ne pas le croire, n'en déplaise aux apôtres socialistes qui se permettent de reprocher à telle autre armée le manque d'une discipline consciente et qui osent encore parler du « drill », après tout ce que leurs frères spirituels ont fait en Soviétie pour rabaisser l'individu et râver l'officier au rang d'un forçat.

Une armée d'esclaves commandée par des forçats, avec les mitrailleuses des gardes-chiourmes en serre-file, tel est le résultat de la soviétisation de l'armée, ou de sa socialisation ce qui revient au même.

INFORMATIONS

La controverse sur l'aviation. — Nous recevons les lignes suivantes : M'autoriseriez-vous à vous soumettre les réflexions qui me sont venues à l'esprit en lisant l'article du premier-lieutenant Naef, dans la livraison de décembre 1929 ? Je n'entends pas, cela va sans

dire, aborder les nombreuses questions qu'il soulève, et qui pourraient donner lieu à de fort intéressants développements. Je me demande seulement si, appliquée à la lettre, l'opinion contenue dans son titre « A dépense égale, la plus forte aviation fait la plus forte armée ! » n'aboutirait pas à une armée qui n'aurait plus d'autre arme que l'aviation.

A mon avis, la force numérique d'une aviation dépend tout d'abord de la tâche qui lui est dévolue ; cette tâche dépend à son tour de celle de l'armée qui, elle, découle de la politique du pays. En outre, cette force numérique dépend aussi des ressources financières et industrielles du pays, ainsi que des possibilités de recrutement des pilotes. On ne peut donc, pour les armées des différents pays, fixer par un pourcentage applicable à elles toutes, le nombre d'avions nécessaires, mais chaque pays adoptera la proportion qui lui paraîtra la plus favorable, en tenant compte et de ses possibilités et de l'aviation de son ou de ses adversaires éventuels.

C'est pourquoi j'estime que le nombre d'avions dont on se propose de doter notre armée est celui que nos besoins nous font envisager et que nos moyens nous permettent, actuellement, de réaliser. Les opinions peuvent diverger, et elles divergeront certainement, sur la proportion dans laquelle avions de reconnaissance ou de bombardement et avions de chasse doivent être représentés. La question a été longuement discutée avant qu'on en arrive aux chiffres de 45 avions de reconnaissance et 60 avions de chasse. Mon opinion personnelle est que le nombre des avions de reconnaissance est trop élevé en comparaison de celui des avions de chasse, car c'est à ceux-ci qu'incombera la mission principale, l'interdiction à l'aviation ennemie de l'espace situé au-dessus de notre territoire, tandis que la mission des avions de reconnaissance, les incursions au-dessus du territoire de l'adversaire, passera au second plan. Je préférerais donc que cette proportion fût, non pas de trois avions de reconnaissance pour quatre avions de chasse, mais de un à deux ou même de un à trois. Mais, je reconnais, comme déjà dit, que l'on peut soutenir, sur ce sujet, des avis différents. J'émetts simplement le mien.

Mise au point et précisions.

Les réflexions qu'on vient de lire sont fort intéressantes et je me permettrai simplement d'en reprendre quelques passages dans la seule intention de préciser certains points de mon article de décembre 1929. Il va sans dire qu'appliquée à la lettre, l'opinion contenue dans le titre de mon article de décembre, soit « A dépense égale, la plus forte aviation fait la plus forte armée » aboutirait à la création d'une armée aérienne,

qui laisserait derrière elle les autres « armes terrestres » ! Mais là n'est évidemment pas la question. Nous avons voulu simplement attirer l'attention sur les progrès constants et rapides de l'aviation militaire et laisser entendre que sa puissance devait être prise réellement en considération.

Je l'ai dit à plus d'une reprise : la cinquième arme doit être et doit devenir surtout chez nous « une collaboratrice » de nos bataillons et de nos différentes unités terrestres. L'aile ne sera pas, à mon avis, l'arme principale autour de laquelle les autres armes agiront. C'est le contraire qui se produira, et c'est la raison pour laquelle il serait bon de familiariser de plus en plus, lors de nos cours de répétition par exemple, « l'homme dans le rang » avec les possibilités de nos forces aériennes. Il paraît utile en effet de démontrer pratiquement aux soldats les résultats que des avions, qui sont donc leurs collaborateurs à plus d'un titre, peuvent obtenir lors d'un exercice. Pour l'instant, la grande majorité de nos hommes ignorent tout de la possibilité des ailes, ou ne la connaissent que très imparfairement, par simple « ouï-dire ».

Comme l'écrit fort justement aussi l'auteur des lignes citées plus haut « la force numérique d'une aviation dépend tout d'abord de la tâche qui lui est dévolue ». A cet égard, je me permettrai de relever quelques lignes de mon article : « La guerre aérienne et notre aviation suisse », paru dans la livraison de janvier 1930 ; les voici : Si notre armée, dans son organisation actuelle, et avec les divers moyens de combat dont elle dispose, devait entreprendre une action offensive, il est probable en effet que notre aviation ferait bien de ne pas tenter l'aventure. Mais nul n'ignore que les conditions de l'attaque et celles de la défense sont assez différentes. Ce qu'il nous faut en Suisse, c'est une aviation de barrage, dirigée contre les incursions aériennes du dehors, et une aviation d'observation attachée à nos troupes terrestres. Or, le crédit de vingt millions demandés est, pour l'instant, absolument ce qu'il faut à nos ailes pour un premier outillage suffisant».

Notre correspondant est donc entièrement d'accord avec moi à ce sujet. Quant à la question de la proportion « avions d'observation » et « avions de chasse », nous voyons là matière à de longues études. Il est certain que la première mission de nos aviateurs sera « la chasse », l'attaque des avions ennemis de bombardement, d'observation et de combat. Mais une mission non moins importante sera celle du service de reconnaissance et d'éclaireurs, qui demandera, croyons-nous, des biplaces bien armés, porteurs d'un nombre voulu d'explosifs ou bombes, et susceptibles de coopérer « directement » à l'action de l'infanterie et de l'artillerie, en accompagnant leurs déplacements. Le chiffre de 45 de ces avions ne me semble pas trop élevé. 1^{er} lieut. E. NF.

Le nouveau canon anti-aérien de 75 mm. Schneider. — Ce canon tire d'un affût-socle à trois bras, formant un triangle de sustension ancré dans le sol. Son poids, l'avant-train compris, n'excède pas le poids de l'obusier français de campagne et possède les mêmes facilités de déplacement. La mise en batterie est rapide et ne nécessite aucune préparation spéciale du terrain.

Le pointage vertical est de $90^\circ + 25^\circ = 115^\circ$ et permet de poursuivre l'avion, même quand il passe au zénith. Le tir est semi-automatique, permettant une cadence de 20 à 30 coups à la minute, avec un projectile de 6 kg. 500, à la vitesse initiale de 700 mètres à la seconde, avec possibilité de passage instantané du tir semi-automatique au tir coup par coup, et vice versa.

La longueur du tube étant de 50 calibres, le système implique une disposition d'équilibrage, qui est assuré par une colonne verticale encastrée dans le pivot-tourillon de l'affût et accouplée au canon par un câble en acier dont l'autre extrémité est accrochée au châssis pivotant. Un autre câble, partiellement enroulé sur un tambour, se trouve relié au premier par une came circulaire qui renvoie le mouvement du tube aux ressorts-équilibreurs.

Le pointage est continu, réalisé par deux servants et commandé à distance au moyen d'un poste qui se trouve relié à la pièce par deux circuits électriques. Les deux voltmètres, installés à même la pièce, enregistrent les variations angulaires de deux rhéostats émetteurs du poste, correspondant aux angles de pointage horizontal et vertical. Les deux rhéostats récepteurs de la pièce communiquent à cette dernière les déplacements angulaires, commandés par les rhéostats du poste et établis par ce dernier, d'une façon continue, d'après les observations d'un correcteur télémétrique d'un système spécial, dit « correcteur Schneider ».

Les servants de la pièce n'ont qu'à faire manœuvrer les volants de pointage, de façon à maintenir les aiguilles des voltmètres constamment à zéro, ce qui ramène le canon aux positions angulaires commandées par les rhéostats.

Le réglage de la fusée est également automatique et s'effectue d'après un dispositif-indicateur, tournant en fonction de l'inclinaison du tube sur tourillons et réglable selon les indications de l'altitude fournies par un télémétriteur. Le système est caractérisé par un seul mouvement en avant de la cartouche, dont l'enfoncement se trouve réglé par une butée qui suit les variations d'évent d'une façon continue et fait régler l'anneau fusant à la distance établie sur la régllette.